

15 oct 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 15 octobre 2004](#)

Accord entre l'UEBL et les Emirats arabes unis

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et les Emirats arabes unis concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements (*)

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et les Emirats arabes unis concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements (*)

Cet accord, qui vise à renforcer la coopération économique des Parties concernées, comporte des dispositions propres à garantir le traitement juste et équitable des investissements, l'indemnisation rapide et adéquate en cas d'expropriation ainsi que le libre transfert des revenus. Il prévoit également une procédure pour le règlement des différends qui surgiraient entre un investisseur et le pays hôte de son investissement, avec la faculté de recours à l'arbitrage international, ainsi qu'une clause sociale et environnementale. (*) signé à Dubaï le 8 mars 2004, durant une mission princière et économique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe